

Vous avez un projet de VAE ?

Contactez la MFR Mortagne Services

Mme Debray Isabelle

isabelle.debray@mfr.asso.fr

Nous étudierons ensemble votre projet.

Contactez le Point Relais

Conseil pour vérifier la faisabilité :

Retravailler dans l'Ouest

Joachim VERRIER

Adjoint au Responsable Territorial

Antenne de Normandie

52 bd du 1er Chasseurs

61000 ALENCON

☎ : 06 20 68 69 81

joachim.verrier@retravailler.org

ADRESSE POSTALE

*4 rue de Chartrage
61400 Mortagne Au Perche*

NOUS CONTACTER

☎ : 02 33 25 08 76

mfr.mortagne.chartrage@mfr.asso.fr

Isabelle DEBRAY

Accompagnatrice VAE

isabelle.debray@mfr.asso.fr

MFR MORTAGNE SERVICE

**ACCOMPAGNEMENT
VAE**

Validation des Acquis de l'Expéri



MFR MORTAGNE SERVICES

QUI SOMMES NOUS ?

La Maison Familiale Rurale (MFR) MortagneServices est un centre de formation, sous statut associatif et sous contrat avec l'Etat, qui a pour objectif la formation et l'insertion professionnelle des jeunes depuis 1950.

L'établissement est spécialisé dans les formations Sanitaires et Sociales et Conseil Vente. Il propose actuellement le Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires sous statut scolaire, et le Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation sous statut scolaire ou apprenti.

Cette expérience et notre positionnement sur le territoire nous permettent de proposer un accompagnement des personnes souhaitant valider un diplôme dans les secteurs de la vente ou des services.

VOUS SOUHAITEZ :

Valider une certification en lien avec votre expérience

VOUS AVEZ :

✓ Une expérience professionnelle d'au moins 1 an en rapport avec le contenu du diplôme visé

NOUS VOUS PROPOSONS :

- ✓ Un accompagnement individualisé
- ✓ Un accompagnateur unique
- ✓ Des horaires adaptables à vos impératifs
- ✓ Un forfait photocopie et reliure pour les candidats ne pouvant pas imprimer leurs dossiers

 **VAE** | Le portail de la validation des acquis de l'expérience

CANDIDAT
à la **VAE?**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir la certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).